

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

**Procès verbal - Mardi le 27 juin, 2017**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA, TENUE AU BUREAU MUNICIPAL, SIS AU 30 CHEMIN BEGLEY, LE 27 JUIN 2017 À 18H43, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. OTA HORA, MAIRE.**

Sont présent : MICHEL COLLIN  
PAMELA LACHAPELLE  
SANDRA LACHARITY  
KIM CUDDIHEY-PECK

Sont absent : KEVIN MOLYNEAUX (non motivée)  
TANYA GABIE (non motivée)

Secrétaire d'assemblée : PIERRE VAILLANCOURT.

---

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le secrétaire –trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi. De ce fait, étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation tel que signifié par le secrétaire-trésorier.

---

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

2017-06-200

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

**ADOPTÉE**

2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Suite à cette période de questions, Monsieur le président présente l'ordre du jour;

---

1. Ouverture de la séance
  2. Période de questions
  3. Adoption de l'ordre du jour
  4. Vote par correspondance
  5. Achat de bouées
  6. Estimé pour réparer les fenêtres du centre communautaire
  7. Fleurs - Bureau municipal, bibliothèque, centre communautaire
  8. Aide journalier
  9. Plafond – Centre communautaire
  10. Étude bibliothèque
  11. Période de questions
  12. Clôture de l'assemblée
- 

2017-06-201

3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

**IL EST PROPOSÉ** par Pamela Lachapelle  
**APPUYÉ** par Michel Collin  
Et résolu

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

4. **VOTE PAR CORRESPONDANCE**

---

**Note au procès verbal :**

Le conseil a discuté du vote par correspondance pour les élections qui aura lieu en novembre 2017 et qu'il existe une résolution à l'effet que la municipalité veut se prévaloir du vote par correspondance et qu'elle est active et qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans*

**les municipalités, une résolution doit être prise au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale pour la modifier, le conseil après discussion ne veut pas la modifier le vote par correspondance à l'exception de Michel Collin et qu'aucune résolution est nécessaire.**

2017-06-202

5.

#### **ACHAT DE BOUÉES**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Kazabazua veut la participation financière dans le projet d'installations de nouvelles bouées sur la rivière Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la confirmation d'une subvention pour 80 % des coûts relatifs à l'achat de ces bouées, la balance étant la responsabilité des municipalités de **Denholm, Low, Lac-Sainte-Marie, Kazabazua, Gracefield et Bouchette;**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet des bouées comprendra le remplacement de 68 bouées de la partie sud de la rivière Gatineau et que les montants reliés à ce projet sont estimés à 920 \$ par municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**il est maintenant le temps d'acheter et installer les bouées pour libérer l'argent du Fond de développement;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Sandra Lacharity, **APPUYÉ** par Michel Collin et résolu que la municipalité de Kazabazua confirme sa participation financière estimé à 920 \$ dans le projet d'installations de nouvelles bouées sur la rivière Gatineau sous condition que le fournisseur Bivouac de l'Ancien (901090406 Québec Inc.) a preuve d'assurance responsabilité;

**ADOPTÉE**

2017-06-203

6.

#### **ESTIMÉ POUR RÉPARER LES FENÊTRES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

---

**IL EST PROPOSÉ** par Michel Collin

**APPUYÉ** par Pamela Lachapelle

Et résolu

**QUE** le conseil autorise et engage la dépense pour la réparation des fenêtres au centre communautaire tel que proposé dans la soumission numéro 003-79996 par Dalmen Portes et fenêtres au coût de 1 114,75 \$ excluant les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

2017-06-204

7.

#### **FLEURS - BUREAU MUNICIPAL, BIBLIOTHÈQUE, CENTRE COMMUNAUTAIRE**

---

**IL EST PROPOSÉ** par Michel Collin

**APPUYÉ** par Pamela Lachapelle

Et résolu

**QUE** le conseil autorise et engage la dépense jusqu'à un maximum de 500 \$ pour l'achat de fleurs à être installer aux bâtiments municipaux.

**ADOPTÉE**

2017-06-205

8.

#### **AIDE JOURNALIER**

---

**IL EST PROPOSÉ** par Sandra Lacharity

**APPUYÉ** par Pamela Lachapelle

Et résolu

**QUE** le conseil fournira une liste des travaux à faire par un étudiant pour l'été à M. Gainsford, Directeur de Être et Devenir.

**ADOPTÉE**

9.

#### **PLAFOND – CENTRE COMMUNAUTAIRE**

---

**Note au procès verbal que la recherche pour les tuiles acoustiques sera faite.**

2017-06-206

10.

#### **ÉTUDE BIBLIOTHÈQUE**

---

**IL EST PROPOSÉ** par Sandra Lacharity

**APPUYÉ** par Pamela Lachapelle

Et résolu

**QUE** le conseil mandate la direction d'estimer les coûts relatifs au déménagement du bureau municipal à la bibliothèque et soumettre au conseil pour le mois d'août.

---

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

---

2017-06-207

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

---

**IL EST PROPOSÉ** par Sandra Lacharity  
**APPUYÉ** par Pamela Lachapelle  
Et résolu

**QUE** l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée à 19h41.

ADOPTÉE

Président

Secrétaire



---

Ota Hora,  
Maire

---

Pierre Vaillancourt, DMA  
Directeur général / Secrétaire-Trésorier

« Je, Ota Hora, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

« Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro \_\_\_\_ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal ».